

OFCOM
Madame Bettina Nyffeler
Zukunftstrasse 44
2501 Bienne

Fribourg, le 5 mars 2008

PRISE DE POSITION SUR :

LA CONSULTATION RELATIVE AUX DEMANDES DE CONCESSIONS POUR LA DIFFUSION DE PROGRAMMES RADIO OUC OU DE PROGRAMMES RÉGIONAUX DE TÉLÉVISION

Madame, Monsieur le Directeur,

Faisant suite à votre courrier du 27 décembre 2007, **impressum**, la fédération suisse des journalistes, a l'honneur de vous soumettre sa prise de position – une version en allemand suivra dès que possible.

En tant que plus grande association professionnelle de journalistes en Suisse, notre analyse des critères relatifs au mandat de prestation s'est en particulier centrée sur les *inputs* (point 4.3.2) et plus précisément sur *les conditions de travail* (point 4.3.2.2) et *la formation et le perfectionnement des professionnels du programme* (point 4.3.2.3).

CONDITIONS DE TRAVAIL USUELLES DANS LA BRANCHE, ART. 44 AL. 1 LIT. D LRTV

1. Remarques liminaires

Il n'a pas toujours été aisé de trouver les informations nécessaires à notre analyse dans les documents mis en ligne par l'OFCOM. Certains règlements du personnel ou exemples de contrats de travail, bien que mentionnés dans la liste des annexes, n'ont pas été mis à disposition, les candidats en exigeant la confidentialité. Nous regrettons qu'aucune solution n'ait été trouvée pour rendre malgré tout accessibles les informations essentielles comme le temps de travail hebdomadaire, les vacances ou les salaires minimaux, sans pour autant courir le risque d'enfreindre le secret des affaires ou la protection des données. Lorsque ces informations n'étaient pas accessibles, nous nous sommes reposés sur les Standard-Arbeitsbedingungen du VSP et de Télévision lorsque ces dernières étaient jointes au dossier. Par conséquent, il est possible que l'évaluation de certains candidats ne corresponde pas exactement à la réalité. Par avance nous nous excusons et sommes persuadés que l'OFCOM apportera, le cas échéant, les correctifs nécessaires à notre analyse.

2. Eléments d'analyse

Par analogie, nous nous sommes appuyés, dans notre prise de position, sur les explications et développements élaborés par l'OFCOM dans la documentation sur les conditions de travail usuelles pour les fournisseurs de services de télécommunication (13 mars 2007).

Le but recherché par l'art. 44 al. 1 lit. d LRTV, soumettant l'octroi d'une concession au respect des conditions de travail usuelles dans la branche, est celui d'empêcher les différents acteurs économiques de « pouvoir obtenir d'avantage concurrentiel déterminant ou de succès sur le marché en offrant des conditions de travail nettement plus mauvaises que celles appliquées dans la branche ¹ ». Les conditions de travail des différents fournisseurs doivent être globalement comparables et surtout elles ne doivent pas être systématiquement plus mauvaises que la moyenne. Parmi les éléments constitutifs des conditions de travail, une attention toute particulière est portée aux éléments suivants : *le salaire brut, le temps de travail hebdomadaire et le droit aux vacances.*

3. Les critères retenus

Notre prise de position repose sur les critères ci-dessous, analysés dans la table Excel jointe à la présente prise de position.

- Salaire (salaire minimal, salaire selon un barème, fourchette de salaires, etc.)
- Octroi ou non d'un 13^{ème} salaire
- Temps de travail hebdomadaire
- Temps d'essai
- Vacances
- La compensation des heures supplémentaires et du travail de nuit et le week-end
- Le versement du salaire en cas de maladie
- Le délai de résiliation
- L'existence de conditions de travail réglées à un niveau supérieur (CCT, règlement de branche, autres)
- Le nombre de collaborateurs : journalistes / animateurs / stagiaires
- Le budget alloué à la formation et à la formation continue (en % de la masse salariale)
- Le salaire des stagiaires
- Le rapport numérique entre les employés formés et les stagiaires (au maximum un stagiaire pour 3 personnes qualifiées)
- L'augmentation prévue des coûts du personnel sur la durée de la concession
- Autres (notamment congé maternité / paternité, allocation familiales employeur, etc.)

Nous nous limiterons à analyser ici de façon plus détaillée les questions relatives aux salaires, aux coûts du personnel, à la durée hebdomadaire de travail, aux vacances et au budget alloué à la formation ainsi qu'au salaire des stagiaires.

¹ Documentation sur les conditions de travail usuelles pour les fournisseurs de services de télécommunication : principes de base et aides à la décision relatifs à la mise en œuvre par les autorités, OFCOM, 13 mars 2007

4. Salaire

La détermination par l'OFCOM d'un salaire minimal valable pour l'entier du secteur des radios et télévisions privées s'est heurtée à une farouche opposition, en Suisse allemande. Le salaire minimal de CHF 4000.-, formulé dans un premier temps par l'OFCOM et fermement combattu par les associations faïtières, a finalement été repris, à titre volontaire et non contraignant, dans les Standard-Arbeitsbedingungen du VSP et de TéléSuisse.

En Suisse allemande, nombreux sont ceux qui déclarent accorder un salaire minimal de CHF 4000.-, donc bien en dessous du salaire minimal prévu par le dernier barème salarial à avoir été négocié au niveau de la presse écrite en 2004 (entre CHF 4917.- pour le Tessin et CHF 5590.- pour la région zurichoise).

En Suisse romande, on constate l'influence directe de la CCT presse écrite sur les salaires des radios et télévisions privées. Ces dernières déclarent en grande majorité s'appuyer sur le barème de la branche, soit le barème de la CCT presse, pour fixer les salaires. Or le salaire minimal pour les journalistes RP, selon ce barème, se situe à CHF 5700.-.

4.1 Radios, salaire minimum

Buzz FM	5700.-
Radio lac	5700.-
Radio Lausanne	5700.-
Radio One FM	5700.-
Radio Rouge FM	5700.-
Radio Chablais	5700.-
Rhône FM	5700.-
BNJ FM	5700.-
ARC FM	5700.-
Radio Fribourg	5700.-
Radio RBB	5590.-
105züri	5000.-
RMC	5000.-
Kanal K	4800.-
Radio Zürisee	4800.-
Radio Argovia	4500.-
Capital FM	4500.-
Radio Stadtfilter	4252.-
Canal 3	4000.-
Radio 32	4000.-
Radio AG	4000.-
Radio Basel 1	4000.-
Radio Pilatus	4000.-
Radio Sunshine	4000.-
Radio Central	4000.-
Radio Rasa	4000.-
Radio Top	4000.-
Radio Ostschweiz	4000.-
Toxic FM	4000.-

Radio Südost	4000.-
Radio Fiume Ticino	4000.-
Radio 1	4000.-
LoRa	4000.-
ZüriLive	4000.-
Radio BE1	4000.-
Radio BeO	4000.-
Radio Emme	4000.-
3Fach	3800.-
Radio Munot	3300.-
Radio X	3000.-

Le salaire minimum des candidats suivants n'a pas été communiqué : Radio Cité, Radio Meyrin, Radio 24, Radio Basilisk, Radio Grischa, Energy Zürich, Radio Rottu, Radio RaBe.

4.2 Télévisions, salaire minimum

Léman bleu	5700.-
Vaud-Fribourg (Unicast)	5700.-
Vaud-Fribourg (Edipresse)	5700.-
Canal 9	5700.-
Canal Alpha	5700.-
Tele Ticino	5000.-
Tele Bärn	4600.-
Tele M1	4300.-
TeleTell	4300.-
Tele Ostschweiz	4000.-
TeleBilingue	4000.-
Tele Top	3750.-
Tele Säntis	3750.-

Le salaire minimum des candidats suivants n'a pas été communiqué : Arc TV, Valais-Wallis TV, Tele Basel, ALF, Tele 1.

4.3 Treizième salaire

En Suisse, l'octroi d'un treizième salaire est largement répandue dans de nombreuses branches. Cette pratique n'est cependant pas encore généralisée dans le secteur des radios et télévisions privées. Nous nous bornerons à reproduire ci-après une table des candidats qui proposent ou non cette prestation à leurs employés². Il est bien entendu qu'une généralisation du 13^{ème} salaire est souhaitable dans la branche.

13ème salaire	Pas de 13ème salaire
Radio Chablais	Radio Cité
Rhône FM	Radio Meyrin
BNJ FM	Buzz FM
Arc FM	Radio Lac
Radio Canal 3	Radio Lausanne
Radio 32	Radio Léman local

² Lorsque aucune indication n'était disponible, nous avons mentionné qu'il n'y avait pas de 13^{ème} salaire.

Radio Argovia	Radio One FM
Kanal K	Radio Rouge FM
Radio Basilisk	Radio AG
Radio RBB	Radio Basel 1
Radio Pilatus	Radio X
Radio Sunshine	Radio Central
Radio Munot	Toxic FM
Radio Top	Radio Fiume Ticino
Radio Ostschweiz	Radio 1
Radio Grischa	105züri
Radio Südost	Radio Stadtfilter
Radio 3i	LoRa
Energy Zürich	ZüriLive
Radio 24	RMC
Radio Rottu	Vaud-Fribourg (Unicast)
Radio BE1	Valais-Wallis TV
Capital FM	Canal Alpha
Léman bleu	ALF
Vaud-Fribourg (Edipresse)	Tele Top
Canal 9	
ARC TV	
TeleBilingue	
Tele Ticino	
Tele Bärn	
Tele Basel	
Tele M1	
Tele 1	
TeleTell	
Tele Züri	
Tele Ostschweiz	
Tele Säntis	
Tele Südstschweiz	

5. L'augmentation des charges du personnel sur la durée de la concession

Les causes des variations du coût du personnel peuvent être multiples, que l'on pense simplement au renchérissement et aux augmentations progressives des salaires selon un barème donné ou encore à l'engagement de personnel additionnel. Il nous a néanmoins semblé intéressant de relever quelles étaient les augmentations prévues dans ce poste budgétaire des candidats. Les coûts du personnel, dans ce secteur d'activité, représentent généralement plus de la moitié du budget total, c'est dire l'impact que peut avoir une politique du personnel respectueuse ou non des employés. Nombreux sont les candidats à une concession qui se définissent avant tout comme une « pépinière à jeunes talents ». Il est essentiel pour les jeunes journalistes et modérateurs de trouver un emploi leur permettant de faire leurs premières armes. Mais pour ce faire, ils auront besoin d'être appuyés et encadrés par des professionnels expérimentés. Or pour avoir une équipe professionnelle disposant d'un juste équilibre entre jeunes pousses prometteuses et vieux renards aux techniques éprouvées, il convient d'offrir des conditions de travail à même de retenir aussi les collaborateurs ayant fait leurs preuves. Cela passe inévitablement par l'obligation d'offrir des perspectives salariales correctes aux employés. Partant, nous sommes inquiets de constater que certains candidats ne prévoient pas, ou presque pas, d'augmentation des coûts du personnel pour toute la

durée de la concession (4 ans durant lesquels il n'est même pas prévu de compenser le renchérissement). Les chiffres ci-dessous correspondent aux augmentations budgétées des coûts du personnel exprimés en %.

RADIO	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13
Radio Lune	100	23	12	5	
Radio Jura Première	77	15	12	5	
Radio Léman Local	30	5	3,5	2,6	
ZüriLive	-	14	23	6	-
Radio Ostschweiz	-	5,5	5,5	5,5	2
Radio Grischa	1,2	4,3	4,2	4,1	
Radio 3i	10	4,7	3,6	2,5	
RaBe	10,4	3,5	3,3	3,2	
Radio Emme	17	15	7	0	
RMC	15	13	3	3	
105züri	-	6	11	3	3
Radio Top	2,9	3,5	2	3,6	
Radio AG	3	3	3	3	
Radio 1	3	3	3	3	
Radio Cité	3	3	3	3	
Arc FM	17	8,7	1,8	2,7	
Toxic FM	30	3,2	2,1	1	
Radio Zürisee	2,5	2,5	2,5	2,5	
BNJ FM	2,1	2,1	2,1	2	
Radio Rottu	3,3	1,8	1,8	1,8	
Radio Südost	-	15	2	2	2
Radio One FM	1,5	1,3	2,6	3,8	
Kanal K (Total Personalaufwand 2008-2012 ist falsch, S.13)	1,5	2	2	2	
Radio Rouge FM *(2008-2009 : masse salariale inchangée mais augmentation charges soc. et LPP ?)	2*	2	2	2	
Radio X	1,8	0	2,5	4	
Radio Argovia	3	1,3	1,5	2,2	
Radio BE1	1,5	1,9	1,7	2,2	
Radio Canal 3	1,2	1,8	1,6	3,3	
Radio Lac	1,7	1,9	1,9	1,9	
Radio Fiume Ticino	11,3	1,5	1,6	1,2	
Radio BeO	1,9	1,9	1	1,4	
Rhône FM	5,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Radio Munot	2,5	1	1,3	1	
Radio Chablais	17,3	1,3	1,3	1,3	
Radio Sunshine	1,4	0,8	1,1	1,3	
Radio Central	1,3	1	1	1	
Energy Zürich	1	1	1	1	
Radio 24	1	1	1	1	
Radio Basilisk (idem Radio 24)	1	1	1	1	
Radio Rasa	2,5	1,9	0,9	0,9	
Capital FM	2,1	0,7	0,8	0,7	
Radio 32	0,9	0,9	0,9	0,9	
Radio Pilatus *(2009 - 2011 masse salariale inchangée mais augmentation charges soc. et LPP ?)	0,6		0,9*	0,9	

3Fach: employés fixes	0	5,2	0	2,5	
employés à l'heure	13	0	5,8	0	
Radio Fribourg Freiburg	0	0	2,2	0,5	
Radio Stadtfilter	0	0	0	0	
LoRa (alors que la CCT prévoit l'indexation au coût de la vie...)	0	0	0	0	
Radio RBB	-	0	0	0	0

Pas d'indications disponibles pour : Radio Meyrin, Buzz FM, Radio Lausanne, Radio Basel1

TÉLÉVISIONS	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13
Léman bleu	5	10	5	10	
Canal 9	22.8	9.4	5.6	1.3	
TeleTicino	7	5	3	3	
ALF	28	5,5	3,7	0	
Canal Alpha	17.8	2	2	5.3	
Tele Sântis	128.7	8.4	1.5	2.7	
Vaud Fribourg Edipresse	2.6	2.6	2.6	2.6	
Tele M1	12.7	2.3	2.3	2.3	
ARC TV	6.4	2	2	2	
Tele Tell	9.3	1.7	1.6	1.6	
Tele Südostschweiz	1	4.7	4.6	1	
Tele Bärn	5.6	1	1	1	
Tele Top	1	1	1	1	
Tele Züri	1	1	1	1	
Valais-Wallis TV	2	1	1	0	
TeleBilingue	0.3	0.8	1.5	1.5	
Tele 1	4750	41	0	0	
Tele Basel	30	-2	0	0	
Vaud Fribourg Unicast	0	0	0	0	

Pas d'indications disponibles pour Tele Ostschweiz

6. Durée du travail et vacances

Le temps de travail hebdomadaire doit être considéré en relation avec les vacances annuelles, une semaine de vacances correspondant, plus ou moins, à une heure de travail hebdomadaire pour un emploi à plein temps. Nous allons donc dans un premier temps nous pencher sur la durée hebdomadaire du travail et dans un deuxième temps sur la durée des vacances. Nous ferons ensuite une synthèse des résultats en combinant heures de travail hebdomadaires et jours de vacances.

6.1 Durée hebdomadaire de travail

Il est usuel, dans le secteur des radios et télévisions, d'avoir un horaire de travail irrégulier qui s'étend aux soirées, aux nuits et aux week-ends. Diverses études ont démontré l'influence néfaste du travail irrégulier sur la santé de l'être humain. Or un horaire de travail irrégulier, additionné d'une durée du travail hebdomadaire élevée, peut, sur le long terme, faire craindre le pire pour la santé des collaborateurs.

On constate que la durée hebdomadaire de travail, en Suisse allemande et au Tessin, se base fréquemment sur les 42 heures des Standard-Arbeitsbedingungen du VSP et de TéléSuisse. Mais d'aucuns vont encore plus loin, jusqu'à 42,5 voire 43 heures, ce qui, au vu des horaires irréguliers et du stress, même positif, qui accompagne ce type d'emploi, ne semble pas optimal.

6.1.1 Radios

40	41	42	42.5
Radio Cité	Radio Ostschweiz	Canal 3	Radio lac
Buzz FM		Radio 32	BNJ FM
Radio Lausanne		Radio Argovia	Arc FM
Radio One FM		Radio AG	RBB
Radio Rouge FM		Kanal K	Radio Sunshine
Radio Lune		Radio Basel 1	Radio Top
Radio Rasa		Radio X	
Radio Grischa		Radio Pilatus	
Energy Zürich (selon AAB Ringier !)		Radio Central	
Radio Zürisee		Radio Munot	
105züri		Toxic FM	
LoRa		Radio Südost	
RMC		Radio Fiume Ticino	
Radio BE1		Radio 3i	
		Radio 1	
		Radio Stadtfilter	
		Zürilive	
		Radio Rottu	
		Capital FM	
		Radio BeO	
		Radio Emme	

Il n'a pas été possible de trouver le temps de travail hebdomadaire pour les candidats suivants : Radio Meyrin, Radio Léman local, Radio Chablais, Rhône FM, Radio Fribourg, Radio Basilisk, 3Fach, Radio 24, RaBe.

6.1.2 Télévisions

40	41	42	42.5	43
Vaud Fribourg Unicast	Tele Ostschweiz	Léman bleu	Canal 9	Canal Alpha
Tele 1		Vaud Fribourg Edipresse	Arc TV	
Tele Südostschweiz		TéléBilingue	TeleTop	
		Teleticino	TeleSantis	
		TeleBärn		
		TeleBasel		
		TeleTell		
		ALF		

Il n'a pas été possible de trouver le temps de travail hebdomadaire pour les candidats suivants : Valais-Wallis TV, Tele M1, TeleZüri

6.2 Le nombre de jours de vacances par année

Le Code des obligations impose, en Suisse, un minimum de quatre semaines de vacances annuelles dont deux doivent être prises ensemble. Les travailleurs de plus de 50 ans sont fréquemment au bénéfice d'une semaine de vacances additionnelle, il n'y a cependant pas d'obligation légale allant dans ce sens. Les Standard-Arbeitsbedingungen du VSP et de Télévision se reposent sur ce minimum légal de quatre semaines et l'usage qui veut qu'une semaine soit accordée en sus aux employés de plus de 50 ans. Notons que certains candidats, pour compenser la pénibilité des horaires, proposent des jours de vacances additionnels (voir pour cela le point 6.4 du présent document).

6.2.1 Radios

20 JOURS	20 J (25 DÈS 50 ANS)	25 JOURS	25 J (30 DÈS 50 ANS)	30 JOURS	AUTRES
Radio Cité	Buzz FM	Radio 32 (dès 3 ans de service)	Kanal K (30 dès 6 ans de service)	Radio Argovia	Rasa 42 - 47
Radio Lac	Radio Lausanne (30 dès 60 ans)	Radio Basilisk	Radio Top	Radio 24	LoRa 42 - 47
Léman Local	One FM (30 dès 60 ans)	Radio RBB	Radio Ostschweiz		
Rouge FM	Radio Chablais	Radio Pilatus	Energy Zürich		
BNJ FM (25 si nuits etc)	Canal 3	3FACH	Radio Zürisee		
Arc (25 si nuits etc)	Radio AG	105züri	Radio Stadtfiler (30 dès 6 ans de service)		
Radio X	Radio Basel1	RMC	Radio Rottu		
	Radio Sunshine		Radio BE1		
	Radio Central		Capital FM		
	Radio Munot				
	Toxic FM				
	Radio Grischa (25 j. de 41-50 ans, 30 j. dès 51 ans)				
	Radio Südost				
	Fiume Ticino				
	Radio 3i				
	Radio 1				
	Zürilive				
	BeO				
	Emme				

Il n'a pas été possible de trouver le nombre de jours de vacances annuelles pour les candidats suivants : Radio Meyrin, Radio Rhône, Radio Lune, Radio Fribourg, RaBe.

6.2.2 Télévisions

20	20 (25 DÈS 50 ANS)	25	25 (30 DÈS 50 ANS)
Vaud Fribourg Unicast	Vaud Fribourg Edipresse	TeleBasel	ALF
Canal 9	TeleTicino	Canal Alpha	Tele M1 (40 dès 50 ans)
Arc TV	Tele Südostschweiz (25 j. dev41-50 ans, 30 j. dès 51 ans)		Tele 1
Tele Bilingue	Léman bleu		Tele Tell
			TeleTop
			Tele Ostschweiz
			TeleSäntis

Il n'a pas été possible de trouver le nombre de jours de vacances annuelles pour les candidats suivants : Valais-Wallis TV, TeleBärn, TeleZüri.

6.3 Rapport entre temps de travail hebdomadaire et jours de vacances annuels

Comme relevé ci-dessus, il convient de mettre en parallèle le nombre de jours de vacances et le temps de travail hebdomadaire. Pour ce faire, nous avons dû définir une base de comparaison. Nous avons donc construit notre comparatif sur le rapport suivant : sur une année, 1 heure de travail hebdomadaire = 5 jours de vacances.

Notre tableau regroupe donc les données relatives à la durée hebdomadaire de travail et aux jours de vacances, cela afin de constater quels sont les candidats offrant les meilleures conditions de travail selon les critères durée du travail hebdomadaire et jours de vacances, quels sont ceux qui sont « dans la moyenne » et quels sont les candidats offrant systématiquement des conditions moins favorables. Par souci de simplification, nous n'avons pas tenu compte ici des éventuels 5 jours de vacances additionnels accordés aux collaborateurs de 50 ans. Cependant les candidats qui accordent cette prestation fort bienvenue aux collaborateurs plus âgés sont reconnaissables à leur nom écrit en caractère gras sur ce tableau.

6.3.1 Radios

40h / 25j	40h / 20j	41h / 25j	42h / 30j	42h / 25j	42,5h / 25j	42h / 20j	42,5h / 20j
105züri	Radio Cité	Radio Ostschweiz	Radio Argovia	Radio 32 (dès 3 ans de service)	RBB	Canal 3	Radio Lac
RMC	Rouge FM			Capital FM	Radio Top	Radio AG	BNJ (25 si nuits etc)
Radio Rasa (42-47)	Buzz FM			Kanal K (30 dès 6 ans de serv.)		Radio Basel 1	Arc (25 si nuits etc)
Radio Zürisee	Radio Lausanne			Radio Pilatus		Radio X	Radio Sunshine
Energy Zürich	One FM			Radio Stadtfiler (30 dès 6)		Radio Central	

				ans de serv.			
LoRa (42-47)	Radio Grischa (25 dès 40 ans déjà!)			Radio Rottu		Radio Munot	
Radio BE1						Toxic FM	
						Radio Südost	
						Fiume Ticino	
						Radio 3i	
						Radio 1	
						ZüriLive	
						BeO	
						Radio Emme	

6.3.2 Télévisions

40h / 25j	40h / 20j	41h / 25j	42h / 25j	42,5h / 25j	42h / 20j	43h / 25j	42,5h / 20j
Tele 1 (40 dès 50 ans)	Vaud Fribourg Unicast	Tele Ostschw eiz	Tele Tell	TeleTop	Vaud Fribourg Edipresse	Canal Alpha	Canal 9
	Tele Südostsch weiz (25 j. de 41-50, 30 j. dès 51)		TeleBasel	Tele Sântis	TeleTicino		Arc TV
	Léman bleu				TeleBielingue		

6.4 Compensation du travail irrégulier, de nuit et de week-end

Comme relevé ci-dessus, il convient de mettre en parallèle le nombre de jours de vacances et le temps de travail hebdomadaire. Sans oublier bien entendu les circonstances de pénibilité particulière du travail, comme par exemple le travail irrégulier, le travail du soir, de la nuit ou du week-end, usuels dans la branche des médias. Dans d'autres branches, cette pénibilité est prise en considération par la comptabilisation du temps de travail effectif additionnée d'une bonification en temps (souvent +25% voir +50%) ou par un nombre additionnel de jours de repos ou de jours de vacances. Force est de constater que dans le secteur des radios et télévisions, rares sont les candidats qui tiennent compte de cette pénibilité en accordant à leurs employés une compensation. Nous avons dû remarquer qu'une grande majorité des opérateurs ne proposaient pas de contrepartie au travail irrégulier, de nuit ou du week-end, considéré comme presque « normal ». Nous avons établi ci-dessous la liste des candidats indiquant offrir une compensation à leurs employés.

RADIO / TÉLÉVISION	COMPENSATION OFFERTE
Radio Chablais	5 jours de vacances
Radio Rasa	125 % sous forme de temps
Radio Top	5 jours de vacances
Radio Grischa	10 - 50%
Energy Zürich	Zeit 1/1 oder 25 - 50% (Ringier)
Radio Stadtfilter	5 jours de vacances

LoRa	5 jours de vacances, 125%
Léman bleu	5 jours de vacances
ARC TV	5 jours de vacances
ALF	25 - 50%
Tele Tell	5 jours de vacances
Tele Top	5 jours de vacances
Tele Sântis	5 jours de vacances
Tele Südostschweiz	10 - 50%

7. La formation et le perfectionnement des professionnels du programme

7.1 Le budget alloué à la formation

A la lecture des dossiers de candidature, nous pouvons constater que toutes les demandes mentionnent, plus ou moins explicitement, la ferme volonté de contribuer à la formation des jeunes et à la formation continue du personnel en général. Nous avons tenté de voir si ces louables déclarations de volonté avaient un impact effectif dans les budgets respectifs. Pour ce faire, nous avons pris comme référence la masse salariale globale que nous avons mise en parallèle avec le montant budgété sous la rubrique formation et formation continue. Nous avons ainsi pu établir en pourcent de la masse salariale, le montant alloué à la formation. Nous avons ensuite « classé » les candidats partant du plus au généreux en matière de formation et formation continue à celui qui compte investir le moins, c. à d. rien du tout, dans ce secteur.

RADIO	% DE LA MASSE SALARIALE INVESTI DANS LA FORMATION ET LA FORMATION CONTINUE
Stadtfilter	29
Toxic FM	2008 : 18 dann 25
Radio X	14.3 - 14.2
Radio Cité	9.7
Kanal K	9 - 10
RMC	8.9 - 7.2
Radio Rasa	5.5 - 5.1
LoRa	5.2
Radio Munot	5 - 4.7v
Radio Fiume Ticino	4.7 - 4.9
Arc FM	4.8
Radio 3i	3.5 - 4.8
Radio Rottu	3.3 - 4.3
Radio Ostschweiz	3.7
Radio Top	2.7 - 3.2
Radio Emme	3.25 - 3
Radio Pilatus	3
Radio Südost	3
Radio Grischa	2.8 - 3
Radio Central	2.7 - 2.6
Radio One FM	2.8 - 2.5
Radio BE1	2.6
BNJ FM	2.5
Radio Rhône FM	2 - 2.2
Radio Fribourg	2

Radio Zürisee	1.9
Radio 32	1.9 – 1.8
Radio Sunshine	1.9 – 1.8
Radio Canal 3	1.7 – 1.9
Radio 1	1.8
Radio BeO	1.7 – 1.6
Radio Argovia	2008 : 0.7, dann 1.7 – 1.8
Radio Rouge FM	1.4 – 1.3
Radio Lac	1.3 – 1.2
Radio Chablais	1
Capital FM	0.6 – 1.2
Energy Zürich	0.6
Buzz FM	0.5
Radio RBB	0.5
Radio 24	0.45
Radio Basilisk	0.4
Radio Léman local	0.4
105züri	0
Zürilive	0

Pour les candidats suivants, le % de la masse salariale investi dans la formation continue n'a pas pu être établi : RaBe, 3Fach, Radio Basel 1, Radio AG, Radio Lune, Radio Lausanne Radio Meyrin.

TÉLÉVISION	% DE LA MASSE SALARIALE INVESTI DANS LA FORMATION ET LA FORMATION CONTINUE
Valais-Wallis TV	5,5 – 5,8
Tele Säntis	2008: 7,6, puis 4,5 – 5
ARC TV	2008: 4,6, puis 2
Tele M1	2008: 4, 2009: 3, puis 2
Tele Südostschweiz	3,5
ALF	2,4 – 4
Tele Ostschweiz	2,5
Tele Top	2 – 2,7
Vaud-Fribourg (Édipresse)	2
Léman bleu	1-3
TeleTell	2008: 1, puis 2,5
Tele Basel	1,5 – 1,2
Canal Alpha	1 – 2,25
Tele Ticino	1 – 2
Canal 9	1 – 1,2%
Vaud-Fribourg (Unicast)	1
TeleBielingue	0,5 – 1
Tele Züri	0,4
Tele Bärn	0,3 – 0,7

7.2 La rémunération des stagiaires journalistes

Nous n'avons pu obtenir que peu d'informations, dans les documents mis en consultations, sur le salaire versé aux stagiaires, ce qui complique l'évaluation de ce critère, essentiellement pour la Suisse allemande et le Tessin car en Suisse romande, un accord existe, respecté tant par la presse que par les autres médias. Le barème appliqué

est celui de l'« Accord paritaire sur les conditions de formation et de travail des journalistes stagiaires », il prévoit la rémunération suivante :

- temps d'essai : 3721.-
- première année : 4002.-
- deuxième année : 4566.-

Il est intéressant dans ce chapitre, de mettre en parallèle le salaire octroyé en Suisse romande au journaliste stagiaire avec le salaire minimal proposé au collaborateur régulier en Suisse allemande. Le stagiaire romand comme le professionnel alémanique ont droit à la même rémunération minimale, soit 4000.-.

RADIO	RÉMUNÉRATION MENSUELLE STAGIAIRE JOURNALISTE
Radio Cité	4002.- à 4566.-
Radio Meyrin	4002.- à 4566.-
Buzz FM	4002.- à 4566.-
Radio Lac	4002.- à 4566.-
Radio Lausanne	4002.- à 4566.-
Radio Léman local	4002.- à 4566.-
One FM	4002.- à 4566.-
Rouge FM	4002.- à 4566.-
Radio Chablais	4002.- à 4566.-
Rhône FM	4002.- à 4566.-
BNJ FM	4002.- à 4566.-
Arc FM	4002.- à 4566.-
Radio Lune	4002.- à 4566.-
Radio Fribourg	4002.- à 4566.-
Radio Fiume Ticino	3106.- à 4244.- (GAV 2000)
Radio Argovia	Min. 3500.-
Capital FM	3000.- à 3400.-
Radio Pilatus	2500.- à 3000.-
Radio Ostschweiz	2500.- à 3000.-
Radio Sunshine	2500.-
Radio Munot	2000.- à 2250.-
Radio Rottu	1000.- à 2500.- (x13)
Radio 32	Min. 1500.-
Radio Top	1500.-
Radio Zürisee	1400.-
105züri	1000.-
RMC	1000.-
Radio Energy	541.- (6500.- pro Jahr)
Radio Grischa	166.- (500.- pour 3 mois)
RaBe	0
Stadtfilter	0
LoRa	0

TÉLÉVISION	RÉMUNÉRATION MENSUELLE STAGIAIRE JOURNALISTE
Canal Alpha	4002.- à 4566.-
Léman bleu	4002.- à 4566.-
Vaud-Fribourg (Unicast)	4002.- à 4566.-
Vaud-Fribourg (Edipresse)	4002.- à 4566.-
Tele 1	1200.- à 4900.-
TeleTell	1500.- à 3500.-
Tele Ostschweiz	2500.-

Tele M1	1500.- à 3000.-
Tele Sântis	1500.-
Tele Top	1500.-
Canal 9	400.- à 2500.-
Valais – Wallis TV	0
ARC TV	0
TeleBilingue	0
Tele Ticino	0
Tele Bärn	0
Tele Basel	0
ALF	0
Tele Züri	0
Tele Südostschweiz	0

7.3 Encadrement des stagiaires sur le lieu de travail

Nous l'avons déjà mentionné, l'encadrement des stagiaires par suffisamment de personnel formé est primordial. Nous avons constaté d'importantes disparités entre les candidats, certains prévoyant une équipe rédactionnelle composée jusqu'à pour moitié de stagiaires. Cela est non seulement inacceptable vis-à-vis des personnes en place, mais cela hypothèque également l'avenir de toute la branche en abaissant le niveau de formation de ses futurs acteurs.

8. Divers éléments d'analyse

Lors de notre analyse, divers éléments ont retenu notre attention mais le temps imparti pour notre prise de position ne nous permet pas de les approfondir. Comme déjà mentionné, nous avons joint une table Excel à la présente prise de position afin de la compléter. Nous souhaitons ici malgré tout survoler rapidement quelques éléments qui nous semblent dignes d'intérêt.

8.1 Dotation en personnel suffisante

Il est difficile de tirer des conclusions tant les régions couvertes et la nature des différents médias sont disparates. Il conviendrait cependant que l'OFCOM, dans son analyse, puisse mettre en regard les ambitions affichées de fournir une information de qualité à un bassin de population donné avec les moyens que les candidats entendent se donner.

8.2 Partenariat social et représentation du personnel

En Suisse romande, le partenariat social se développe et se consolide entre RRR et **impressum** et une CCT de branche est en voie d'être signée, un signe positif tant pour les employeurs que pour les employés. En Suisse allemande, le partenariat social, pour des raisons difficiles à comprendre, ne semble pas fonctionner. Seuls les candidats suivants ont conclu une CCT d'entreprise avec le SSM: Radio et Tele Top, Radio Rasa, Radio LoRa, Radio RaBe. RMC et Radio 105züri sont prêtes à entrer en négociation pour peu qu'elles obtiennent une concession. Notons malgré tout que certains candidats disposent de commissions du personnel dans leur entreprise, il s'agit de : Radio Argovia, Kanal K, Radio Ostschweiz, Radio Fiume Ticino et Radio BE1. Souhaitons qu'à l'avenir le

dialogue s'installe entre partenaires sociaux des deux côtés de la Sarine et également le long des berges du Fiume Ticino.

8.3 Congé maternité, congé paternité

Depuis l'introduction du congé maternité fédéral, financé durant 14 semaines à 80% par les APG, on pouvait décemment s'attendre à voir les employeurs offrir à leurs employées un congé maternité de 16 semaines payé à 100%. Malheureusement, nous avons dû constater que cette pratique ne s'est pas encore généralisée dans le secteur des radios et télévisions privées. Il aurait été souhaitable également d'étendre les congés paternité, là encore, les avancées sont timides.

Les Standard-Arbeitsbedingungen du VSP et de Telesuisse d'ailleurs s'appuient sur le minimum légal, soit 14 semaines financées à 80%, solution entièrement financée par les APG, l'employeur n'étant tenu à aucune prestation additionnelle. Nous regrettons cet état de fait mais saluons tout de même l'effort fait en direction des pères puisqu'il est proposé de leur accorder un congé paternité de 3 jours. Est-ce parce que les organes dirigeants du VSP et de Telesuisse comptent une écrasante majorité d'hommes que nous sommes confrontés à ce résultat aujourd'hui? Peu importe, mais souhaitons qu'un correctif soit rapidement trouvé.

Diverses réglementations en matière de congé maternité n'ont pas encore été adaptées à la révision légale pourtant entrée en vigueur en juin 2005. Il s'agit notamment de : Radio Argovia, Kanal K, Radio Grischa, Radio Zürisee, Radio Stadtfiler et Radio Rottu (à remarquer ici l'absence de congé paternité).

Diverses réglementations en matière de congé maternité n'ont pas encore été adaptées à la révision légale pourtant entrée en vigueur en juin 2005. Il s'agit notamment de : Radio Argovia, Kanal K, Radio Grischa, Radio Zürisee, Radio Stadtfiler et Radio Rottu (à remarquer ici l'absence de congé paternité).

9. Conclusions

Un premier survol des projets soumis à appréciation nous a permis de constater qu'entre la Suisse romande et la Suisse allemande et le Tessin, l'approche n'était pas la même pour aboutir à une définition des conditions de travail usuelles dans la branche.

En Suisse romande tout d'abord, on constate inmanquablement l'influence de la CCT conclue dans le secteur de la presse écrite entre Presse Suisse et **impressum** sur les conditions salariales offertes par les radios et télévisions privées. Il n'est pas sans importance de souligner ici qu'une CCT entre l'association des radios romandes (RRR) et **impressum** est en voie d'être conclue et que cette CCT reprend, dans les grandes lignes, les conditions de la CCT presse romande. Cette CCT aura le grand avantage de réunir sous un seul contrat aussi bien les journalistes radio que les animateurs.

En Suisse allemande et au Tessin, l'absence de GAV dans le secteur de la presse écrite pèse sur les conditions de travail des radios et télévisions privées. L'association des radios privées alémanique (VSP), Télé Suisse et Schweizer Presse ont bien élaboré des Standard-Arbeitsbedingungen. Ces dernières ne sont cependant que des recommandations et n'ont aucun caractère contraignant pour les membres.

En établissant les différents tableaux comparatifs qui précèdent, **impressum** a pu démontrer que l'existence ou non d'un régime conventionnel sur une région considérée avait une influence directe sur les conditions de travail concrètes des journalistes.

Convaincu que l'environnement de travail et le statut salarial et social des journalistes a une influence directe sur la qualité de l'information, **impressum** prie respectueusement l'OFCOM de tenir largement compte, dans la procédure d'attribution des concessions, des deux éléments suivants :

- d'une part, des conditions de travail actuellement en vigueur au sein des médias requérants, et
- d'autre part, de leur volonté de régler collectivement les conditions de travail de leurs collaborateurs et des perspectives que les médias souhaitant obtenir une concession ont présentées pour la période de concession en matière de développement et de pérennisation de leurs équipes (rédactions, animation,...).

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

impressum
Les journalistes suisses

Mathieu Fleury, Directeur

Annexe : Tableau récapitulatif

Radio	Salaire	13ème salaire	duree hebdo travail	temps d'essai	Vacances	Compensations	Salaire maladie	Delai résiliation	CCT, regi. personnel, autres	Budget Formation	Collaborateurs	Salaire stagiaires	Rapport Stagiaire/ Prof.	Personalaufwand 08-12	Maternité, paternité, enfants	Remarques	
Radio Cité		non	40	3 mois	20		si contrat > 3 mois	1 à 2 mois		9,7% masse salariale	4 Journalistes, 2 Stagiaires Animation: 6 et 2 en formation		1zu2 / 1zu3	3% par année		But non lucratif, env. 50 bénévoles	
Radio Meyrin	bénévolat	non								Selon OFP						But non lucratif	
Buzz FM	selon barème usuel de la branche (min. RP 5700.-)	non	40	3 mois	20 (25 si plus de 50ans)				S'engage à adhérer à la CCT RRR impressum	0,5% masse salariale	Journalistes 11, animateurs 2, Stagiaires 3		Cr accord paritaire 4002.- à 4566.- / mois	1zu4	bilan prévisionnel détaillé 09-12 non disponible		
Radio lac	Journalistes RP proche barème CCT presse (min. RP 5700.-)	non	42.5	3 mois	20		Echelle bernoise puis 80% durant 720 j.	CO		1,3 - 1,2% masse salariale	Journalistes 9 (dont 7 RP), Stagiaires 3		1zu3	08-09: -1,7%, dann +1,9%	congé maternité 16 semaines payé à 80%	interdiction d'activité accessoire, journalistes travaillent pour Lac et Rouge, or Rouge a les 40h.?	
Radio Lausanne	Journalistes: selon tarifs recommandés (min. RP 5700.-)	non	40		20 (25 dès 50 et 30 dès 60)					bilan prévisionnel détaillé 09-12 non disponible	Journalistes 8, animateurs 8, Stagiaires variable			bilan prévisionnel détaillé 09-12 non disponible	Congé mat. 16; Congé pat.5 jours		
Radio Léman Local	Selon conditions usuelles (min. RP 5700.-)	non	selon moyenne nationale (?)		CO		cf. moyenne nat.			0.4% masse salariale	Journalistes 2, animateurs 1, Stagiaires 1		1zu3	08-09: 30%, 09-10: 5%, 10-11: 3.5%, 11-12: 2.6%			
Radio One FM	Selon tarifs branche (min. RP 5700.-)	non	40		20 (25 dès 50 et 30 dès 60)					2.8 - 2.5% masse salariale	Journalistes 5, animateurs 13, Stagiaires variable			08-09: 1,5% 09-10: 1,3% 10-11: 2,6% 11-12: 3,8%	Congé mat. 16; Congé pat.5 jours		
Radio Rouge FM	Journalistes RP proche barème CCT presse (min. RP 5700.-)	non	40	3 mois	20		80% durant 720 j.	CO		1,4 - 1,3% masse salariale	Journalistes 3, animateurs 10 (temps plein et partiel), Stagiaires 3 (Rouge et Lac)		1zu3	2% (entre 08-09: masse salariale identique mais augm. charges soc. et lpp?)	congé maternité 16 semaines payé à 80%	interdiction d'activité accessoire même si temps partiel	
Radio Chablais	Selon tarifs branche (min. RP 5700.-)	oui			20 (25 dès 50)		travail de nuit et du week-end compensé par une semaine de vacances suppl.		Journalistes: CCT presse suisse Modérateurs: négociations en cours avec impressum RRR	1%	Journalistes 7, animateurs 6, Stagiaires 3		Selon accord paritaire 4002.- à 4566.- / mois	1zu4	08-09: 17,3%, ensuite 1,3%	congé maternité 16 semaines	
Rhône FM	Journalistes RP proche barème CCT presse (min. RP 5700.-)	oui							Journalistes: CCT presse suisse Modérateurs: négociations en cours avec impressum RRR	2 - 2,2% des salaires	Journalistes 6,3, Stagiaires 5, animateurs 6,4		Selon accord paritaire 4002.- à 4566.- / mois	1zu1,25	08-09: 5,5%, ensuite 1,5%		
BNJ FM	Selon tarifs branche (min. RP 5700.-)	oui	42.5	3 mois	20 (25 si travail de nuit ou matinales ou si plus de 50)		80% durant 730 j.		négociations impressum RRR pour CCT branche	2,5% masse salariale	Journalistes 20, animateurs 11, Stagiaires 6		Selon accord paritaire 4002.- à 4566.- / mois	1zu3	08-11: 2,1% 11-12: 2%	congé maternité 16 semaines à 80% financé par un fond auquel côtisent tous les employés	
Arc FM	Selon barème usuel de la branche mais si J.RP travaille à moins de 70%, palier tous les 2 ans seulement (min. RP 5700.-)	oui	42.5	3 mois	20 (25 si travail de nuit ou matinales ou si plus de 50)		80% durant 730 j.		négociations impressum RRR pour CCT branche	4,8 % masse salariale	Journalistes 3, animateurs 4, Stagiaires 1		Selon accord paritaire 4002.- à 4566.- / mois	1zu7	08-09: 17%, 09-10: 8,7%, 10-11: 1,8%, 11-12: 2,7%	congé maternité 16 semaines à 80% financé par un fond auquel côtisent tous les employés	
Radio Lune	Journalistes RP proche barème CCT presse (min. RP 5700.-)		40						négociations impressum RRR pour CCT branche		Redaction-infos: 4,2 Programme: 3,5		Selon accord paritaire 4002.- à 4566.- / mois		08-09: Lune 100%, JP 77% 09-10: Lune 23%, JP 15 11-12: 12% 11-12: 5%		
Radio Fribourg	Journalistes selon CCT presse suisse (min. 5700.-), animateurs min. 4000.-								négociations impressum RRR pour CCT branche et minimas VSP	2% masse salariale	Journalistes 10 et 4 stagiaires, Journalistes sportifs 4 et 1 stagiaire, animateurs 7		Selon accord paritaire 4002.- à 4566.- / mois		08-10: 0%, 10-11: 2,2%, 11-12: 0,5%		

Radio Canal 3	min. 4000.-	oui	42	3 mois	20 (25 si plus de 50ans)		80% durant 730 j.	3 mois	VSP	1,7 - 1,9% Lohnsumme	Redaktion-Moderation 13, Stagiaires 3,6		1zu3,6	08-09: 1,2% 09-10: 1,8% 10-11: 1,6% 11-12: 3,3%	Mutterschaft: EOG Minimas / Vaterschaft: 3T.	verschiedene Vorteile für Personal, u.a. Work life balance, ...
Radio 32		oui	42		20, ab 3. Diensjahr 25			OR	VSP	1,9 - 1,8% Lohnsumme	Journalistes 8, Animateurs 6, Stagiaires 2	Min. 1500.-	1zu7	0,9% pro Jahr	Mutterschaftsurlaub b 100% Lohn im ersten Monat	
Radio Argovia	Min. 4500.- Max. 6700.-	oui	42	3 mois	30 für Programmschaffende mit Pensum > 60%		80% 720T.		VSP	08: 0,7% 09-12: 1,7 - 1,8% der Lohnsumme	Redaktion 10,5 Moderation 10, Stagiaires 2	Volontariat: 3500.- Praktikum: 1500.-	1zu5	08-09: 3% 09-10: 1,3% 10-11: 1,5% 11-12: 2,2%	Mutterschaftsregelung (Arbeitsvertragliche Regelungen) Art. 1.4.3 widerspricht OEG	PEKO
Radio AG	min. 4000.-	non	42		20 (25 ab 50)		OR	OR	VSP	?	Journalistes 13, Moderatoren 8 und 1 Stagiaire			3% pro Jahr	Mutterschaft: EOG Minimas / Vaterschaft: 3T.	
Kanal K	4800.-	oui	42	3 mois	25 (30 dès la 6è année)		OR	2 M. (OR)	intern	9 - 10% Lohnsumme	Insg. 3,3 und 0,4 Stagiaire		1zu8	08-09: 1,5% dann 2% (Achtung S. 13 Total Personalaufwand 2008 - 2012 Total ist falsch)	Mutterschaftsurlaub b 100% Lohn im ersten Monat widerspricht EOG Vaterschaftsurlaub: 2 Wochen, AG Kinderzulage 150.-	Betriebsversammlung
Radio Basel 1	Min. 4000.-	non	42		20 (25 ab 50)		OR	OR	VSP	Kein Budget zur konsultation (2% Personalkosten?)	Redaktion 7,2 Moderation 6,5 (und Freie)			Kein Budget zur konsultation	Mutterschaft: EOG Minimas / Vaterschaft: 3T.	
Radio Basilisk		oui		3 mois	25				(keine Angaben, ev. Tamedia?)	0,4% Lohnsumme	Journalistes 12,2, Animateurs 6,9, Stagiaires 2		1zu9	1% (Cf. Tamedia radio 24)		AAB nicht zur Verfügung (Beilage 23)
Radio RBB	Lohnregulativ 2004 (GAV 2000): Min. Journi erstes Jahr 5590.-	ja	42.5		25		OR	OR		0,5% Lohnsumme	Journalistes 7,4, Animateurs 5, Stagiaires 3		1zu4	2009 - 2013: 0%		
Radio X	richtet sich nach BR impressum, Min. 3000.- Max. 8000.-	nein	42		20		OR	3-6 mois	intern	14,3 - 14,2% Lohnsumme	Stagiaires 3,2			08-09: 1,8% 09-10: 0% 10-11: 2,5% 11-12: 4%	Alloc. Enfants employeur 50 - 75.-	190 Freiwillige
Radio Pilatus	Min. 4000.- Max. 9000.- (Bonus 2500 - 7000.-)	oui	42	3 M	25		2 M. 100%, 3. Monat 90% dann 630 T. 80%	3 M ab 2. Diensjahr	VSP	3% Lohnsumme	Journalistes 14, Animateurs 1, Stagiaires 1	2500 - 3000.-	1zu15	09-11: Lohnsumme ändert sich nicht aber PK und Soz. Versicherungen nehmen zu	Mutterschaftsurlaub b 16 W. 80%	Bis 5 St. / Monat keine Komp. Ueberstunden
3Fach	Mod. - Red.:15 - 18.- / Stunde; Programmchef: 3800.-			2 M.	25		3 M. 100%	2 mois	intern		ca 30 Jugendliche			08-09: Stundenlohn 13% Fest 0% 09-10: StL 0% Fest 5,2% 10-11: StL 5,8 Fest 0% 11-12: StL 0% Fest 2,5%		Sendungsmacher Max. 25 J., Festangestellte Max. 30 jährig
Radio Sunshine	Min. 4000.-	oui	42.5	3 mois	20 (25 ab 50)		Berner Skala	OR (ab 20 Diensjahre 6 M.)	VSP (angepasst)	1,9 - 1,8% Lohnsumme	Redaktoren 7 und 1 Stagiaire, Moderatoren 5 und 2 Stagiaires	Volontariat: 2500.- Praktikum: 1000.-	1zu7	08-09: 1,4% 09-10: 0,8% 10-11: 1,1% 11-12: 1,3%	Mutterschaft: 14 Wochen 100% Lohn, Vaterschaft: 2T.	
Radio Central	Min. 4000.-	non	42		20 (25 ab 50)		OR	OR	VSP (als Minimum)	2,7 - 2,6% Lohnsumme	Journalistes et animateurs: 11, Stagiaires 3		1zu4	08-08: 1,3% dann 1%	Mutterschaft: EOG Minimas / Vaterschaft: 3T.	
Radio Munot	Redaktoren nach 3 Jahren Min. 3300.- nach 5 Jahren Max. 4700.-	oui	42		20 (25 ab 50)		OR	OR	VSP	5 - 4,7% Lohnsumme	Redaktoren 7 Stagiaires 2	2000.- bis 2250.-	1zu3,5	08-09: 2,5% 09-10: 1% 10-11: 1,3% 11-12: 1%	Mutterschaft: EOG Minimas / Vaterschaft: 3T.	
Radio Rasa	Min. 4000.- Treueprämie		40		erstes Jahr 1 M., dann 3 M., ab 15. Diensjahr od. Alter 50: 6M 47)	Nacht- und Sonntagsarbeit: 125% (komp. in Zeit)	720 T. 80%	ab 2 DJ: 3 M., ab 15 DJ (wenn Vollzugskostenbeitrag 10.-)	GAV SSM mit Vollzugskostenbeitrag 13.-	5,5 - 5,1% Lohnsumme	Programmkoordination: 0,6 Musikredaktion: 0,2			08-09: 2,5% 09-10: 1,9% 10-11: 0,9% 11-12: 0,9%	Vaterschaftsurlaub: 25 T. Mutterschaftsurlaub b 16 W. 100% Kinderzulage: 50.-	Lohn: Anpassung an Teuerung
Radio Top	Min. 4000.- Treueprämie	JA ab 3 DJ	42.5		Nach 3 Diensjahre: 3M. 25 (30 dès 50 ans)	Eine Woche Ferien dazu	80% durant 730 j.	15 DJ 6 M.	GAV SSM mit Vollzugskostenbeitrag 13.-	2,7 - 3,2% Lohnsumme	Journalistes 20, Animateurs 8,5, Stagiaires 2	1500.-	1zu10	08-09: 2,9% 09-10: 3,5% 10-11: 2% 11-12: 3,6%	Mutterschaft: 14 Wochen 100% Lohn, Vaterschaftsurlaub: 5 T., Kinderzulage 20 - 50.-	Betriebliche Mitbestimmung

Radio Ostschweiz	Red. 4000.- bis 6750.- Mod. 4000.- bis 6750.- (alle 5 J. Dienstaltergeschenk)	oui	41	3 mois	25 (30 ab 50)		720 T. 80%	3 mois	VSP	3,7% masse salariale	Journalistes 12 und 2 Azubis, Moderation 7,8 und 1 Azubi	2500.- erstes Jahr 3500.- zweites Jahr	1zu6	09-11: 5,5%, 11-13: 2%	Vaterschaftsurlaub: 10 T. Mutterschaftsurlaub: 16 Wochen	Arbeitnehmersvertretung
Toxic FM	Min. 4000.-	nein	42		20 (25 ab 50)		OR	OR	VSP	08: 18% dann 25% Lohnsumme	Journalistes 3,7 (dazu Freie MA Red. und Mod.) und ca 30 Azubis			08-09: 30% 09-10: 3,2% 10-11: 2,1% 11-12: 1%	Mutterschaft: EOG Minimas / Vaterschaft: 3T.	
Radio Grischa	keine Angaben	ja	40	Max. 3 M.	25 von 41 bis 50 J., 30 ab 51	10 - 50%	100% 3 mois, 730 T. 80%	OR	Personalreglement Südostschweiz Mediengruppe	2,8 - 3% Lohnsumme	Information- Moderation 16,6 Azubi 2	500.- für 3 M.	1zu8	08-09: 1,2% 09-10:4,3% 10-11: 4,2% 11-12: 4,1%	Mutterschaftsurlaub wenn mehr als 1 Dienstjahr nach "Berner? Skala"	Dienstaltergeschenke
Radio Südost	Min. 4000.-	oui	42	3 Monate	20 (25 ab 50)		Berner Skala	OR	VSP	3% Lohnsumme	Journalistes 11,9 Stagiaires 2, Moderation 8,8		1zu6	09-10: 15% dann 2%	Mutterschaft: EOG Minimas / Vaterschaft: 3T.	
Radio Fiume Ticino	Min. 4000.- (RP di più)	non	42		20 (25 ab 50)		OR	OR	intern	4,7 - 4,9% Lohnsumme (Int. Personal)	Redaktion: 4,3 und 1 Stagiaire Moderation: 4,25 Free-lance: 0,5	GAV 2000 (3106.- bis 4244.-)	1zu4	08-09: 11,3% 09-10: 1,5% 10-11: 1,6% 11-12: 1,2%	Mutterschaftsurlaub 14 W. zu 100% bezahlt, Vaterschaftsurlaub 5 T.	Rappresentante del personale
Radio 3i	RP Min. 4500.- (avec resp. 5000.-)	si	42		20 (25 ab 50)		OR	OR	VSP	3,5 - 4,8% Lohnsumme	RP 3-4, Stagiaire 1		1zu4	08-09: 10% 09-10: 4,7% 10-11: 3,6% 11-12: 2,5%	Mutterschaft: EOG Minimas / Vaterschaft: 3T.	
Energy Zürich	Keine Angaben (aber im Durchschnitt für Programmschaffende rund 6700.-) DAG Ringier?	oui	40 (Ringier)	3 mois	25 (30 ab 50)	Ueberstunden 1/1 Zeit, wenn nicht möglich plus 25% (50% Sonntag) Cf. Ringier	100% durant 180 j. 80% 720j	3 M.	Ringier Allgemeine Arbeitsbedingun- gen (+Goldbach, +VSP...)	0,6% Lohnsumme	21Programmschaf- fende und 5 Stagiaires	541.- / M. (6'500.- / Jahr)	1zu4	1% pro Jahr	Mutterschaft: 16 W. 100% Lohn; Vaterschaft: 2T	Arbeitsbedingungen: beigelegt sind VSP, Goldbach Media und Ringier AG... es gilt also die für AN günstigste Fassung
Radio Zürisee	4800.- bis 6800.-	oui (und Prämie)	40	1 mois	25 (30 dès 50 ans)		1M 100%, 23 M. 80%	OR	Personalregleme- nt	1,9% Lohnsumme	Redaktion 9.7 und 1 Praktikant; Moderation 6 und 1 Praktikant	1400.- /M. Redaktion 500.-/M. Moderation	1zu8	2.5% pro Jahr	Mutterschaft: 10 W, 1M. zu 100% Lohn (aber Regelung widerspricht z.T. EOG), Vaterschaft: 2T	Dienstaltergeschenke
Radio 24	Gemäss Vorlagen vergleichbar mit SRG, ARD, ZDF (im Durchschnitt 130'000.-)	oui		3 M.	30			3 M	Tamedia (nicht be- zahlt)	0,45% Lohnsumme	Redaktion 17,5 und 1 Stagiaire; Moderation 10,2 und 1 Stagiaire		1zu14	1% pro Jahr		
Radio 1	min.4000.- (aber Personalliste deutet auf erfahrene Medienschaffende)	nein	42		20 (25 ab 50)		OR	OR	VSP	1,8% Personalkosten	Redaktoren 9 und 2 Praktikanten; Moderatoren 6 Festang. Und 6 Freie		1zu4.5	3% pro Jahr	Mutterschaft: EOG Minimas / Vaterschaft: 3T.	
105züri	Redaktoren, Moderatoren: 5000.- / Programmleiter: 6000.-	nein	40		25		Berner Skala dann 720 j. à 80%	OR	Verhandlungen mit SSM	Aus- und Weiterbildung: 0, "Ausbildungsaufwa- nd": 6,9 - 6,1%	Redaktoren 13 und 4Prakt. Moderatoren 8 und 2 Prakt.	1000-/M. + IAM	1zu3.5	08-09: 6% / 10-11:11% / dann: 3%	nicht geregelt (Minima EOG)	
Radio Stadtfilter	4252.-	nein	42	3 mois	25 (30 ab 6 Dienstjahre)	5 Tage Woche	Kranken- taggeldversic- herung	2 Monate	intern	29% Lohn	Redaktion 3,6, 20 ehrenamtliche Sendungsmacher, 30 Praktikanten	nichts	8.5zu1	keine	Mutterschaftsurlaub regelung widerspricht OR...	
LoRa	min. 4000.- (Durchschnittslohn: 5864.-)	nein	40	3M.	42 (unter 20 über 50: 47)	5 Tage Woche Nacht- Sonntag 125%	720 j. à 80%	OR, ab 3J : 3M. (ab 15: 6M)	Firmenarbeitsver- trag SSM	5,2% Lohnsumme		nichts		Keine im Budget (GAV sieht zwar Teuerung vor)	Mutterschaftsurlaub: 16W zu 100% Lohn. Vaterschaftsurlaub: 25 T.	
ZüriLive	min. 4000.-	nein	42		20 (25 ab 50)		OR	OR	VSP	nichts budgetiert	Programm: 14 und 3 Praktikanten; Musikredaktion: 1 und 1 Praktikant		1zu4 (Musikred. 1zu1)	09-10:-14%, 10-11:+23%, 11-12:+6%	Mutterschaft: EOG Minimas / Vaterschaft: 3T.	
RMC	Redaktoren, Moderatoren: 5000.- / Programmleiter: 6000.-	nein	40		25		Berner Skala dann 720 j. à 80%	CO	Verhandlungen mit SSM	8,9% - 7,2% Lohnsumme	Redaktoren: 12, Prakt:4; Moderation:7 Prakt. 2	1000-/M. + IAM	1zu3	08-09: 15% / 09-10:13% / dann: 3%	nicht geregelt (Minima EOG)	

Radio Rottu		ja	42	3 mois	25 (30 ab 50)		Berner Skala dann 720 j. à 80%	3M ab 3. Dienstja hr	intern	3.3 - 4,3% Lohnsumme	Information:6, Prakt. 2 Unterhaltung 6, Prakt. 2	1000.- bis 2500.- (+13.Monatsl ohn)	1zu3	08-09: 3.3%, dann 1.8%	Mutterschaft: widerspricht EOG, kein bezahlter Vaterschaftsurlaub	
Radio BE1	min. 4000.- 4500.-	ja	40		25 (30 ab 50)		Berner Skala dann 730 T. 80%	3M ab 2. Dienstja hr 4 M.	VSP (AAB Radig? Ringier?)	2,6 % Lohnsumme	Redaktion- Moderation: 16 Volontäre: 5		1zu3	08-09: 1,5% 09-10: 1,9% 10- 11: 1,7% 11-12: 2,2%	Mutterschaft: EOG Minimas / Vaterschaft: 3T.	PEKO
Capital FM	Dienstaltergeschenk ab 5. DJ	ja	42	0-3 M.	25 (30 ab 50)		Berner Skala dann 730 T. 80%	3 M.	VSP	0,6 -1,2% Lohnsumme	Redaktion: 10,7 Azubi: 3,5	3000.- bis 3400.- (+13. Monatslohn)	1zu3	08-09: 2,1% 09-10: 0,7% 10- 11: 0,8% 11-12: 0,7%	16 wochen Mutterschaftsurlau b 100% Lohn	
RaBe									Firmenarbeitsver trag SSM (nicht beigelegt)			unentgeltlich		08-09: 10,4% 09-10: 3,5% 10- 11: 3,3% 11-12: 3,2%		ca 50 freiwillige SendungsmacherInnen
Radio BeO	Min. 4000.-		42		20 (25 ab 50)		OR	OR	VSP	1,7 - 1,6% Lohnsumme	Redaktion/ Moderation: 10,6 Stagiaire: 2		1zu5	08-09: 1,9% 09-10: 1,9% 10- 11: 1% 11-12: 1,4%	Mutterschaft: EOG Minimas / Vaterschaft: 3T.	Gratis Hotel für Morgen-Moderation
Radio Emme	Min. 4000.-		42		20 (25 ab 50)		OR	OR	VSP	3,25 - 3% Lohnsumme	Stagiaires, Unterhaltung 5 und 1,6 Stagiaires		1zu3	08-09: 17% 09-10: 15% 10-11: 7% 11-12: 0%	Mutterschaft: EOG Minimas / Vaterschaft: 3T.	

Télévision	Salaire	13ème salaire	Heures hebdo	Temps d'essai	Vacances	Compensations	Salaire maladie	Délai résiliation	CCT / Règl.personnel	Budget formation	Collaborateurs	Salaire stagiaires	Stagiaire / Prof.	Personalaufwand 08-12	Maternité/paternité/famille	Remarques
Léman bleu	impresum	oui	42	3 mois	25-25	5 jours si horaires irréguliers	730 j. 80%		impresum	1-3% de masse salariale	Journalistes 8, stagiaires 2	impresum	1zu4	08-09: 5% 09-10: 10% 10-11: 5% 11-12: 10%	mat. 16 sem. 100%, adoption 4 sem.	
Vaud Fribourg Unicast	impresum		40		20					1% de masse salariale	Journalistes 21	impresum		0		budget sans renchérissement
Vaud Fribourg Édipresse	impresum	oui	42,5		20-25		30j. à 100%, puis 80% -> 720 j.			2% de masse salariale	Journalistes 9, stagiaires 2	impresum	1zu2,25	2-6%	congé d'adoption 4 sem.	
Valais – Wallis TV										5,5 – 5,8% de masse salariale	Journalistes 18, stagiaires 8		1zu2,25	08-09: 2%, 09-10:1%, 10-11: 1%, 11-12: 0%		
Canal 9	impresum	oui	42,5	3 mois	20		720 j. à 80%	2 mois, 3>10 ans		1 – 1,2% de masse salariale	Journalistes 27,2 stagiaires 6	400-2'500.-	1zu4,5	08-09: 22,8%, 09-10: 9,4%, 10-11: 5,6%, 11-12: 1,3%		bon dossier formation
ARC TV		oui	42,5		20	5 jours	730 j. à 100%		RRR en prépa	4,6 – 2% de masse salariale	Journalistes 16, stagiaires 3		1zu5,3	08-09: 6,4%, puis 2% / an	16 semaines à 80%	RP0 1e année
Canal Alpha	impresum		43		25					1 – 2,25% de masse salariale	Journalistes 9, stagiaires 2	impresum	1zu4,5	08-09: 17,8%, 09-10-11: 2%; 11-12: 5,3% (charges sociales augmentent moins)		
TeleBielingue	min. 4'000.-	oui	42	3 mois	20		730 j. à 80%	3 mois		0,5 – 1% de masse salariale	Journalistes 9,1 stagiaires 3		1zu3	08-09: 0,3%, 09-10: 0,8%, 10-11-12: 1,5%		
Tele Ticino	min. 5'000.-	oui	42						VSP	1 – 2% de masse salariale	Journalistes 10, stagiaires 2		1zu5	08-09:7%, 09-10: 5%, puis 3% / an		
Tele Bärn	min. 4'600.-	oui	42		25 (30>50 ans)		max. 6 mois			0,3 – 0,7% de masse salariale	Journalistes 17,2 stagiaires 1,4		1zu12,3	08-09: 5,6%, puis 1% / an	16 semaines à 100%	
Tele Basel		oui	42	3 mois	25		730 j. à 80%	selon CO		1,5 – 1,2% de masse salariale	Journalistes 15, stagiaires 4		1zu3,75	08-09: 30%, 09-10: -2%, puis 0%		
ALF					23-35	25% (soir), 50% (nuit+ dimanche)		selon CO		2,4 – 4% de masse salariale	Journalistes 16, stagiaires 2		1zu8	08-09: 28%, 09-10: 5,5%, 10-11: 3,7%, 11-12: 0%		
Tele M1	min. 4'300.-	oui			25 (40>50 ans)		720 j. (montant pas clair)			4 – 2% de masse salariale	Journalistes 10, stagiaires 1, animateurs 3	1'500 – 3'000.-	1zu10	08-09: 12,7%, puis 2,3% / an	16 semaines, taux n.c.	
Tele 1		oui	40		25 (30>50 ans)	pas clair	730 j. à 100%	selon CO (6 mois>20 ans)		1000'000.- / an	Journalistes 30,5 stagiaires 2	1'200 – 3'500.-	1zu15,25	80-09: 4750%, 09-10: 41%, puis 0%		budget sans renchérissement
TeleTell	min 4'300.-		42		25 (30>50 ans)	5 jours	720 j. (montant pas clair)	selon CO		30'000.- / an	Journalistes 10, stagiaires 1, animateurs 3	1'500 – 3'500.-	1zu10	08-09: 9,3%, 09-10: 1,7%, 10-11-12: 1,6%		
Tele Top	min. 3'750.-		42,5		25 (30>50 ans)	5 jours si horaires irréguliers	12 mois à 80% (6 mois si accident non prof.)	3 mois (6>15 ans)	SSM	75'000 – 100'000.- / an	Journalistes 22, animateurs 8,5	min. 1'500.-		1% / an	paternité 5 jours, adoption 10 jours	suppl. alloc. fam. 20-50.-
Tele Züri		oui		3 mois				3 mois		30'000.- / an	Journalistes 37,2			1% / an		
Tele Ostschweiz	min 4'000.-	oui	41	3 mois	25 (30>50 ans)		720 j. à 80%	3 mois		2,5% masse salariale	Journalistes 12, stagiaires 3	min. 2'500.-	1zu4	trouvé que 2009	paternité / adoption 10 j., matern. 16 sem.	
Tele Sântis	min. 3'750.-	oui	42,5		25 (30>50 ans)	5 jours si horaires irréguliers	12 m. 100%, puis 80% -> 730 j.	3 mois (6>15 ans)	SSM	80'000 – 130'000.- / an	Journalistes 20, animateurs 2,5	min. 1'500.-		08-09: 128,7%, 09-10: 8,4%, 10-11: 1,5%, 11-12: 2,7%	paternité 5 j.	suppl. alloc. fam. 20-50.-
Tele Südostschweiz		oui	40		20 (25>40 ans, 30>50 ans)	10-50%	3 m. 100%, puis 80% -> 730 j.	selon CO			Journalistes 1,55			08-09: 1%, 09-10: 4,7%, 10-11: 4,6%, 11-12: 1%		